

Mémoire prébudgétaire 2022 présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Carolyn Woodland – OALA, AAAPC, MICU, RPP
Présidente de l'Association des architectes paysagistes du Canada

6 août 2021

Pérenniser les collectivités canadiennes grâce aux investissements verts et aux aménagements novateurs

L'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC) propose au gouvernement fédéral de :

- 1 : Réaménager les espaces publics et les infrastructures vertes pour assurer la pérennité des collectivités
- 2 : Financer les plans d'adaptation aux changements climatiques des municipalités qui proposent des solutions fondées sur la nature
- 3 : Investir dans la recherche et le développement des technologies vertes, dans les solutions fondées sur la nature et dans l'innovation du design.
- 4 : Investir dans le renouvellement des collectivités autochtones, et les programmes qui soutiennent une économie de conservation
- 5 : Investir dans l'emploi et la formation des jeunes dans le domaine de l'architecture de paysage
- 6 : Investir dans la culture canadienne du design qui met en valeur les grands architectes paysagistes et leur expertise environnementale

À propos de l'AAPC et de l'architecture de paysage

Fondée en 1934, l'AAPC représente plus de 2800 architectes paysagistes au Canada. À titre de porte-parole de la profession, l'AAPC défend les intérêts de ses membres sur des questions comme l'aménagement et le réaménagement urbains, la planification des parcs et des espaces verts, les enjeux autochtones, les collectivités durables et socialement justes, les changements climatiques, les aires protégées et le patrimoine culturel.

Les architectes paysagistes s'efforcent de concilier les besoins de la société et l'environnement en tenant compte des paysages naturels et culturels dans une démarche pérenne. Les architectes paysagistes tiennent compte de la réduction des gaz à effet de serre dans le processus de planification, de conception et de gestion des espaces extérieurs afin d'assurer la pérennité de l'environnement.

Selon l'AAPC, pour assurer une reprise durable après la pandémie, dans le cadre d'une planification à long terme des infrastructures, nous devons principalement investir dans les infrastructures vertes, les parcs, les espaces verts, la gestion des actifs naturels et de la biodiversité, la formation, la recherche et le développement des technologies écologiques, l'innovation du design, et le renouvellement des infrastructures des collectivités autochtones et des communautés vulnérables en milieu urbain ou rural.

Dans le cadre du plan d'investissement fédéral qui consiste à promouvoir la reprise économique et la création d'emplois, à prévenir les changements climatiques et à accroître la résilience, tout en améliorant l'inclusion sociale et la qualité de vie des Canadiens, l'AAPC propose les recommandations suivantes :

Recommandations

1 : Réaménager les espaces publics et investir dans les infrastructures vertes pour assurer la pérennité des collectivités

La croissance rapide des régions métropolitaines depuis vingt ans et l'incidence de la pandémie ont changé notre façon de vivre et de concevoir les espaces publics, ce qui a conséquemment modifié l'orientation des investissements dans les infrastructures et les services. L'analyse des besoins des municipalités démontre de sérieuses lacunes infrastructurelles. Un examen public du bien-fondé des investissements et l'évaluation des avantages pour les citoyens n'ont jamais été aussi impératifs.

Le gouvernement doit miser sur les projets de réaménagement et d'expansion des espaces publics qui assurent la qualité de vie et la pérennité des collectivités, notamment les parcs, les espaces verts, les couloirs de verdure, les terrains de jeu, les places, les rives, les rues paysagées, les centres communautaires, etc.

L'AAPC appuie la récente initiative fédérale de procéder à une Évaluation nationale des infrastructures. Il devient impératif qu'un comité d'experts multidisciplinaires préoccupés par l'édification de collectivités durables mène une analyse holistique des systèmes d'infrastructure. Les architectes paysagistes partagent cette vision et possèdent l'expertise pour édifier des villes durables grâce à une planification raisonnée des infrastructures et des mesures pertinentes pour agir contre les changements climatiques d'ici 2050.

Infrastructures vertes et restauration des espaces verts

La croissance des municipalités s'est accélérée sans tenir compte des espaces verts pour desservir la population croissante. Il y a un manque d'aménagements bien conçus pour desservir les citoyens et la culture. Nous devons soutenir les infrastructures vertes sous-financées et la restauration des espaces publics abandonnés (p. ex. friches industrielles, couloirs de services publics, ports, terrains vagues au centre-ville, couloirs de transport).

Investir dans les écosystèmes naturels, comme actif essentiel de notre économie

L'idée principale est de financer des projets d'adaptation aux changements climatiques et d'investir dans les infrastructures vertes pour protéger et restaurer les actifs naturels du pays. Les parcs et le patrimoine naturel sont nécessaires pour relever le défi de l'Objectif 1 du Canada – accroître la superficie des aires protégées et de conservation dans chaque province et territoire. Depuis des décennies, les architectes paysagistes aménagent les ressources naturelles, façonnant ainsi le patrimoine naturel du pays.

Le financement et la planification des nouvelles infrastructures doivent tenir compte de la pérennité des parcs et des systèmes naturels, et éviter la destruction et la détérioration des forêts et des zones humides si précieuses.

« Relance » du patrimoine et du tourisme culturel

Les sites du patrimoine culturel représentent une grande richesse appréciée pour leurs services écologiques et historiques. De plus, ils sont au cœur du développement économique et touristique de plusieurs régions. Les revenus réguliers des visiteurs et les budgets opérationnels des grandes propriétés et des parcs nationaux sont insuffisants. Nos joyaux du patrimoine culturel ont besoin d'un plan de relance pour compenser la baisse d'achalandage dû à la pandémie. De plus, les paysages protégés, dont les aires protégées autochtones, et les propositions de nouveaux parcs requièrent la participation financière et le leadership des gouvernements des Premières Nations afin d'en assurer le succès et la rentabilité.

2 : Financer les plans d'adaptation aux changements climatiques des municipalités qui proposent des solutions fondées sur la nature

Selon l'AAPC, les aménagements fondés sur la nature abordent l'enjeu de la durabilité, notamment les changements climatiques, la sécurité alimentaire et hydrique, la dégradation des sols, la perte de biodiversité, le bien-être des citoyens et les catastrophes naturelles. Cette approche permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de renforcer la pérennité des écosystèmes et des collectivités, et d'améliorer la stabilité des systèmes alimentaires et hydriques. Œuvrer avec la nature peut réduire les coûts des services écosystémiques des municipalités, ralentir la dégradation de l'environnement et améliorer le bien-être des citoyens.

Les aménagements fondés sur la nature présentent de multiples défis, mais également de multiples avantages. Par exemple, l'expansion de la canopée urbaine réduit les îlots de chaleur, fournit un abri aux personnes et aux structures, et améliore l'esthétique et la qualité de vie. Des systèmes novateurs de gestion des eaux pluviales peuvent réduire le ruissellement et les risques d'inondation, améliorer la qualité de l'eau, offrir des espaces de loisirs et créer de nouveaux « aménagements naturels » en ville.

Dès 1900, les architectes paysagistes canadiens pratiquaient un urbanisme d'avant garde en aménageant des milieux naturels urbains comme le [Mont-Royal](#) à Montréal, [Assiniboine Park](#) à Winnipeg, [Wascana](#) et [Victoria Park](#) à Regina et [Bowring Park](#) à St. John's. Citons également le [Parc urbain national de la Rouge](#) à Toronto, [Agguttinni Territorial Park](#) à Clyde River, et le [Grand parc de l'Ouest](#) à Montréal. Il s'agit de nouveaux projets passionnants centrés sur la nature qui assurent à long terme la santé des écosystèmes et la qualité de vie des citoyens.

Aujourd'hui, les régions et les municipalités qui ont adopté des plans de gestion des risques climatiques auront leurs propres priorités en matière d'adaptation climatique. Les architectes paysagistes, à titre d'experts-conseils, élaborent des solutions fondées sur des données probantes et scientifiques pour contrer les menaces pesant sur les infrastructures, et ce leadership doit se poursuivre. L'évaluation des risques potentiels et la formulation de solutions durables dans les municipalités sont complexes. Dans le cas des collectivités nordiques, la participation des peuples autochtones dans la recherche, la surveillance et la gestion environnementale en tenant compte de leurs connaissances traditionnelles peut s'avérer très pertinente. Il est important de régler le problème de financement des études d'architectes paysagistes sur les risques et les solutions d'aménagement durables dans les municipalités plus anciennes et les centres urbains en croissance.

L'argent du gouvernement fédéral au service des municipalités durables

Selon un récent rapport du Forum économique mondial, les pratiques écologiques pourraient créer plus de 395 millions d'emplois dans le monde d'ici 2030 et générer plus de 10 billions de dollars par année au cours de la prochaine décennie. Selon un rapport publié en 2020 par le Bureau d'assurance du Canada et la Fédération canadienne des municipalités, chaque dollar investi dans l'adaptation climatique peut faire économiser 6 dollars en pertes éventuelles si rien n'était fait.

Chaque grande ville au pays présente de grandes œuvres de nos architectes paysagistes faisant état de leur expertise. Il suffit de jeter un coup d'œil aux travaux primés comme [Bring Back the Don/Naturalization of the Don River](#) et le réaménagement de [Port Lands](#) sur les rives de Toronto; le réaménagement de [La Fourche et du canal de dérivation](#) à Winnipeg, le [canal Lachine](#) à Montréal, la [digue de protection au centre-ville de Calgary](#) et [les études cartographiques des](#)

[inondations de la Nouvelle-Écosse](#). Parmi les derniers projets primés d'architectes paysagistes, citons la [stratégie innovante Rain City](#) de la ville de Vancouver, des infrastructures vertes de gestion des eaux pluviales, ainsi que le [parc Dale Hodges](#), une installation de traitement des eaux pluviales et une œuvre d'art publique à Calgary.

Ces investissements de plusieurs millions de dollars ont été réalisés au cours de la dernière décennie grâce à l'injection de fonds fédéraux. Ces aménagements sont l'œuvre d'architectes paysagistes et d'urbanistes créatifs qui ont adopté une approche holistique du réaménagement urbain, de la restauration écologique et de l'adaptation aux changements climatiques.

3 : Investir dans la recherche et le développement des technologies vertes, et dans l'innovation du design

Pour faire évoluer la technologie des bâtiments écologiques, les solutions fondées sur la nature et le design novateur, il est essentiel d'accorder un financement ciblé au CRSH, au CRSNG et aux IRSC pour les initiatives écologiques (p. ex. toits verts, aires de stationnement vertes, bassins de drainage naturels). De plus, le partage des coûts, les subventions et les incitatifs financiers sont des programmes reconnus qui encouragent l'utilisation de technologies et de solutions fondées sur la nature. Mettre au service des villes des services de design et des services de techniques créatifs afin de financer des projets pilotes novateurs dans les centres-villes, les zones rurales, les zones à réaménager et les collectivités éloignées constituent une solution durable.

Les organismes de financement et les propriétaires d'infrastructures doivent tenir compte des coûts globaux du cycle de vie des installations publiques afin d'adapter l'entretien, la technologie et les compétences nécessaires pendant la transition.

4 : Investir dans le renouvellement des collectivités autochtones, et les programmes qui soutiennent une économie de conservation

Selon les architectes paysagistes qui œuvrent auprès des collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis au pays, il est essentiel d'inclure les peuples autochtones et de tenir compte de leurs valeurs, de leurs voix et de leurs connaissances dans la planification, la conception et la gestion des aménagements au pays dans le cadre de la réconciliation.

Les accords sur l'autonomie gouvernementale et sur les revendications territoriales (y compris la mise en œuvre de la DDPA) entre le Canada et les gouvernements autochtones facilitent les partenariats décisionnels. Il incombe au Canada de conclure ces accords et de respecter l'obligation de consulter les gouvernements autochtones dans le cadre d'un programme d'amélioration urgente des infrastructures.

Le gouvernement doit soutenir financièrement les collectivités et les gouvernements autochtones dans la gestion et la restauration des habitats, la gestion des terres et des océans, et la gestion du carbone dans le cadre des programmes d'infrastructure actuels. Bon nombre de ces initiatives de conservation ont intégré l'expertise des architectes paysagistes.

Recommandations des membres de l'AAPC qui vivent et travaillent dans les trois territoires du Nord canadien :

- Augmenter le financement du Fonds naturel du Canada et du Programme pilote des gardiens autochtones, notamment en ce qui concerne les terres protégées et l'intendance autochtone des terres traditionnelles, de l'eau et des régions glacées.

- Le financement assuré par la taxe fédérale sur l'essence ainsi que d'autres sources de financement sont nécessaires pour aider les municipalités du Nord à combler leurs déficits d'infrastructure et à réduire leur dépendance à l'électricité produite par des génératrices au diesel.
- Augmenter considérablement le financement (au-delà des modestes montants de Transports Canada) consacré aux véritables défis climatiques dans les municipalités du Nord (infrastructure, littoral, installations maritimes) et protéger les milieux naturels essentiels au mode de vie et à la culture des autochtones du Nord.
- Augmenter substantiellement le financement et réaménager en profondeur le système de production alimentaire pour réduire leur dépendance aux subventions. Il est urgent de mener des recherches sur la production alimentaire pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et protéger les habitats essentiels à leur alimentation.

5 : Investir dans l'emploi et la formation des jeunes dans le domaine de l'architecture de paysage

« L'équité des chances » est au cœur de la philosophie de l'AAPC et de ses membres. La pandémie a rapidement réduit les possibilités de nos récents diplômés universitaires et a limité l'offre de stages, une étape importante dans l'acquisition des compétences essentielles. L'AAPC propose au gouvernement de financer les jeunes apprentis à la recherche de nouvelles fonctions intéressantes, ainsi qu'un programme de formation spécialisée en architecture de paysage et dans les domaines connexes.

6 : Investir dans la culture canadienne du design pour mettre en valeur les grands architectes paysagistes et leur expertise environnementale

La collaboration professionnelle multidisciplinaire peut être le fer de lance des projets d'atténuation des changements climatiques en aménageant des places publiques novatrices. Promouvoir et investir dans les professionnels du design pour soutenir notre expertise en qualité de « bâtisseurs de la nation ». Notre statut professionnel et notre expertise sont reconnus à l'échelle mondiale. Mettre en place un processus d'approvisionnement qui donne la priorité au leadership et aux services canadiens de design pour former une expertise nationale en matière de design constitue une solution durable.

Ressources

- [Liveable Communities](#) (Collectivités habitables)
- [Nature-Based Solutions by Design](#) (Solutions de design fondées sur la nature)
- [Statement on Reconciliation](#) (Déclaration sur la réconciliation)